

**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES
DU CLAIN SUD**

Date de la convocation : 31/01/2022

Département de
la Vienne

Arrondissement de
MONTMORILLON

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants	Nombre de pouvoir
56	21	26	5

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mil vingt-deux, le huit février à dix-huit heures et quatre minutes, les délégués du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud ont été convoqués par M. Bellin Philippe, Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins cinq jours francs avant la présente réunion à la salle multimédia, 8 rue Hemmoor 86700 Valence en Poitou. La convocation mentionnant la possibilité dans le contexte sanitaire de se connecter par visio-conférence. La convention précisait les moyens de connexions et les codes. M. Chaplain Christian, 1^{er} vice-Président, est président du comité syndical pour la séance en l'absence annoncée de M. Bellin Philippe.

Etaient présents : GREGOIRE Philippe (V) – TEXIER Stéphane (V) – PIQUARD Michael (V) – TILLET François (V) – GRIMAUD Jean-Paul – SARDET Gérard – DILLOT Jean-François – LE GUERN Romain – GEORGEL Sophie (V) – MARTIN Alexis (V) – BIBAUD André – GIRARDEAU Jules – PIN Olivier – LATU Roland (V) – PICHON Gilles – BARBOTIN Bernard (V) – CHAPLAIN Christian – GARGOUIL Francis (V) – JARASSIER Michel (V) – JEAN Gisèle (V) – POIRIER Fredy

Etaient excusés : MARTIN-CHARDONNIER Estelle – CHARGELEGUE Jérôme (pouvoir à POIRIER Fredy) – CHASSAGNE Dominique – THOREAU Alain – MAURY Jean-Pierre – BELLIN Philippe – THEVENET Roland – GAYET Olivier – CINQUABRE Jean-Christophe (pouvoir à GRIMAUD Jean-Paul – GIRARD Sandra (pouvoir à CHAPLAIN Christian) – RENOUARD Chantal – BOIRON William (pouvoir à JEAN Gisèle) – BRANGER Geneviève (pouvoir POIRIER Fredy) – CHOISY Jean-Michel

Etaient absents : SOUCHE Guy – OLIVET Jacky – DRECQ Nelly – VERGNAUD Sophie – JESBERGER Gilles – DUVILIER Didier – GORRY Jean-Michel – DUPERRIER Marie-Christine – CARRETIER Michel – QUINTARD Jacky – LAMY Pascal – TOURENNE Cyrille – FRICONNET Jean-Luc – BOCK François – BEAU Jacky – LAFRECHOUX Joël – CHASSIN Julien – QUINTARD-MELOUKI Jacqueline – CACLIN Philippe – BOUCHET Roland – LEONET Frédéric

A été élu secrétaire de séance M. BIBAUD André

Administratifs : BOUCHE David – BRANGEON Anne – LAURIN Pauline - MIRLYAZ Manuel

Délibération n°227_08022022

Débat d'Orientation budgétaire

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 01er avril 2020, article 6

Le Président expose aux membres du Comité Syndical qu'en vertu de l'article 11 de la loi du 2 février 1992 et de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n°2015-991 du 7 août 2015, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci.

Conformément aux dispositions prévues par le règlement intérieur du Comité Syndical et conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016, le rapport d'orientation budgétaire contenant des données synthétiques sur la situation financière du Syndicat a été établi pour servir de support au débat.

AR Prefecture

086-200058832-20220208-227_08022022-DE
Reçu le 24/02/2022
Publié le 24/02/2022

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.
- **PREND ACTE** de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire.
- **APPROUVE** le Débat d'Orientation Budgétaire 2022 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2021.

*Pour copie conforme,
Acte rendu exécutoire par
Le vice-Président,
M. Christian CHAPLAIN
A Valence en Poitou, le 11/02/2022*



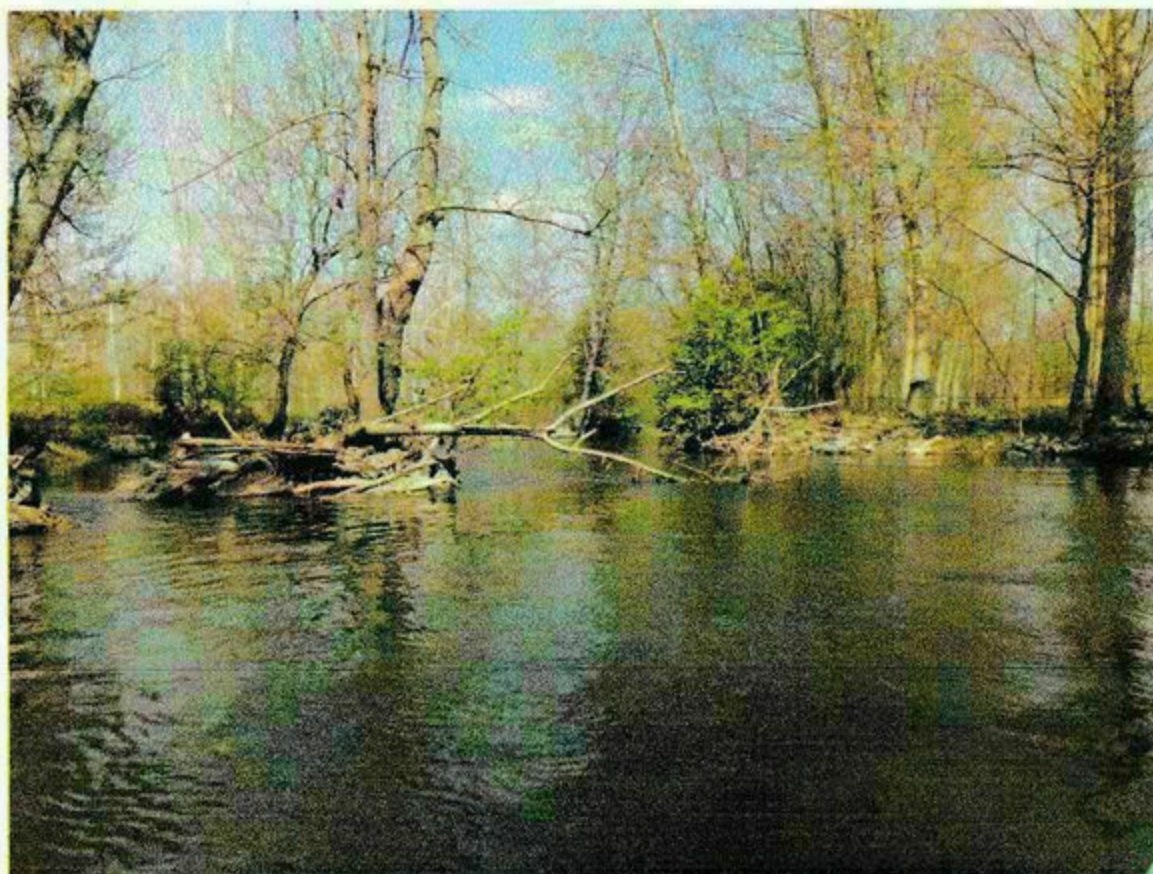
AR Prefecture

086-200058832-20220208-227_08022022-DE
Reçu le 24/02/2022
Publié le 24/02/2022



Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud
1 bis rue Edouard Normand
86700 VALENCE EN POITOU
05.49.37.81.34
contact@clainsud.fr

Rapport d'Orientation Budgétaire 2022



Le Clain à Vivonne (2021)

AR Prefecture

086-200058832-20220208-227_08022022-DE
Reçu le 24/02/2022
Publié le 24/02/2022

SOMMAIRE

Préambule.....	3
Les orientations budgétaires	4
A – Analyse rétrospective 2018 - 2021	4
1 – Investissement	4
2 – Fonctionnement.....	6
B – Les orientations pour 2022.....	7
1 - Investissement.....	7
a- Les travaux.....	7
b - Les études.....	9
c - Les subventions.....	9
d - La dette.....	9
e – Autres investissements à prévoir.....	10
2 - Fonctionnement	10
Les Ressources Humaines.....	11
A - Répartition des agents au 31 décembre 2021 par catégories hiérarchiques et catégories de rémunération.....	11
B - Evolution budgétaire (2018-2021)	11
C - Durée effective du travail	12
D - Evolution prévisionnelle des effectifs	12
Autres sujets	13
A - Amortissement.....	13
B - Modification statutaire.....	13
Conclusion.....	13

Préambule

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) permet de donner des éléments de contexte, l'évolution des dépenses et des recettes selon la stratégie du **Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud**. Cette note donne des orientations pour le budget 2022 et les tendances pour les années suivantes.

Le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud exerce la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) pour le compte de six EPCI (Communauté Urbaine de Grand-Poitiers, Communauté de communes des Vallées du Clain, Communauté de communes du Civraisien en Poitou, Communauté de communes Vienne et Gartempe, Communauté de communes Charente Limousine et Communauté de commune du Mellois en Poitou). Cela représente **756 km de cours d'eau principaux** pour environ **52 000 habitants**.

Le Contrat Territorial Milieux Aquatique (CTMA) est un programme d'actions multi partenarial dans lequel le Syndicat porte de nombreux projets de restauration et de gestion. Il est signé pour une durée de trois ans (2020 à 2022) reconductible une fois (2023-2025). Le programme prévisionnel engage annuellement beaucoup de projets en investissement qui, sur les premières années, n'ont pas pu tous aboutir dû aux contextes notamment sanitaires.

Le Syndicat au 1er janvier 2022 se résume à :

un bassin versant de : 1 563 km²

un total de longueur de cours d'eau de : 756 km

une population dans le bassin versant de : 52 000 habitants

Les orientations budgétaires

A – Analyse rétrospective 2018 - 2021

1 – Investissement

En 2021, le syndicat a réalisé **55 actions « travaux »** sur 109 initialement prévues dont 18 actions sur la continuité écologique et 37 sur l'hydromorphologie. 3 actions d'hydromorphologie ont été annulées. 51 actions ont été reportées, majoritairement en 2022, dont 15 actions de continuité et 36 d'hydromorphologie.

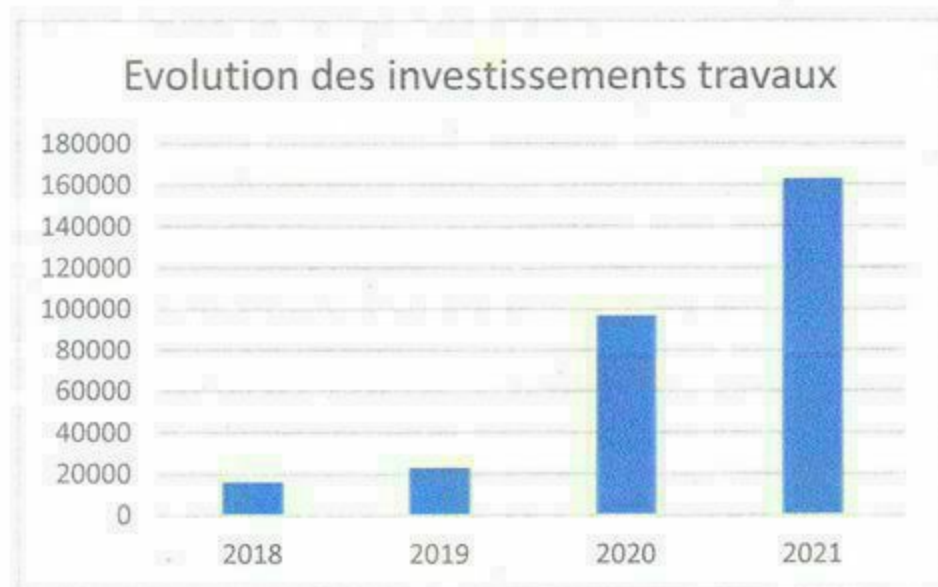
Concernant les études, 15 étaient prévues en 2021, 4 ont été entièrement réalisées. Elles concernent des indicateurs de suivis. Actuellement, 4 études sont en cours de réalisation. 6 études ont été reportées et 1 annulée. La majorité des études reportées a démarrée ce début 2022.

Tableau : statistiques sur les actions d'investissements « travaux » en 2021

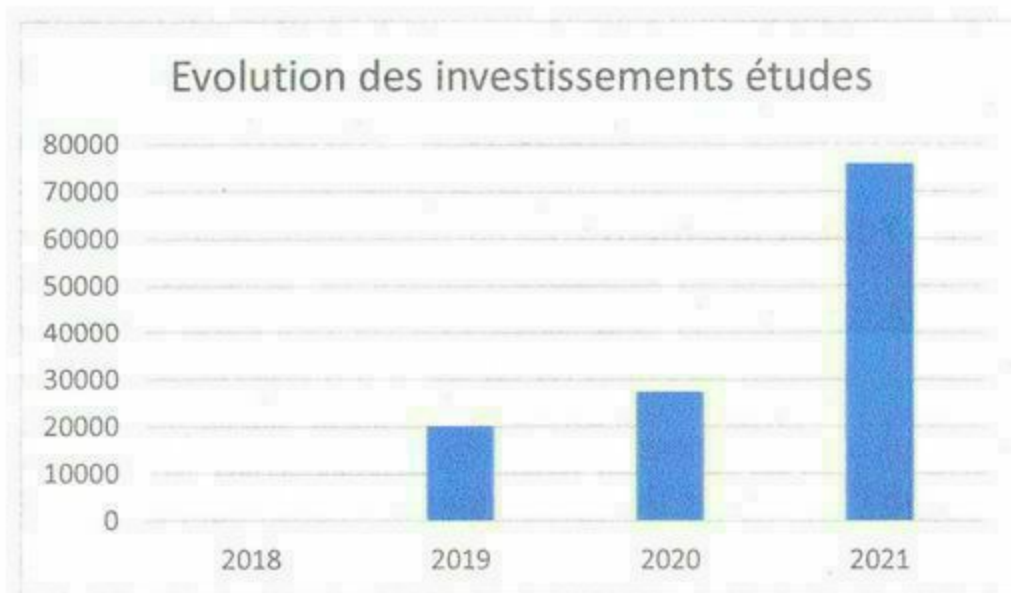
	TRAVAUX
Coût minimum action réalisée	119 €
Coût maximum action réalisée	22 570 €
Coût moyen action réalisée	2 955 €
% réalisation 2021	50.5 %

Les graphes ci-dessous représentent la dépense annuelle (non cumulée) entre 2018 et 2021, pour les travaux réalisés d'une part, et les études d'autre part.

Graphique de l'évolution des dépenses « travaux » en 2021 (annuel, non cumulé)



Graphique de l'évolution des dépenses « études » en 2021 (annuel, non cumulé)



Depuis 2018, les dépenses d'investissements, que ce soit pour les travaux ou les études, augmentent et auront la même tendance pour 2022 au vu des projets envisagés.

De l'investissement corporel est également envisagé, tels que le renouvellement de véhicules, l'achat de matériel technique pour la régie ou les techniciens (ex : niveau laser). Cette évolution suit l'agrandissement constant du territoire ainsi que la prise de compétence GEMAPI. Cela tend à amplifier le nombre et l'ampleur des actions sur les différents bassins versants, pour approcher du bon état écologique des masses d'eau.

Tableau de l'évolution des investissements totaux entre 2018 et 2021

	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses	17 627,71	49 709,65	140 052,52	245 792,35	↗
Recettes	52 178,39	47 299,67	79 872,59	172 235,18	↗

Graphique de l'évolution des investissements totaux entre 2018 et 2021 (annuel, non cumulé)



Les recettes d'investissement subissent un décalage dans le temps avec les subventions qui arrivent au minimum une année après la dépense.

Les subventions couvrent les dépenses d'investissement à hauteur de 75%. Il reste donc une part de 25% venant du budget de fonctionnement du Syndicat.

2 – Fonctionnement

En fonctionnement, les dépenses augmentent annuellement, ce qui suit également l'évolution du périmètre.

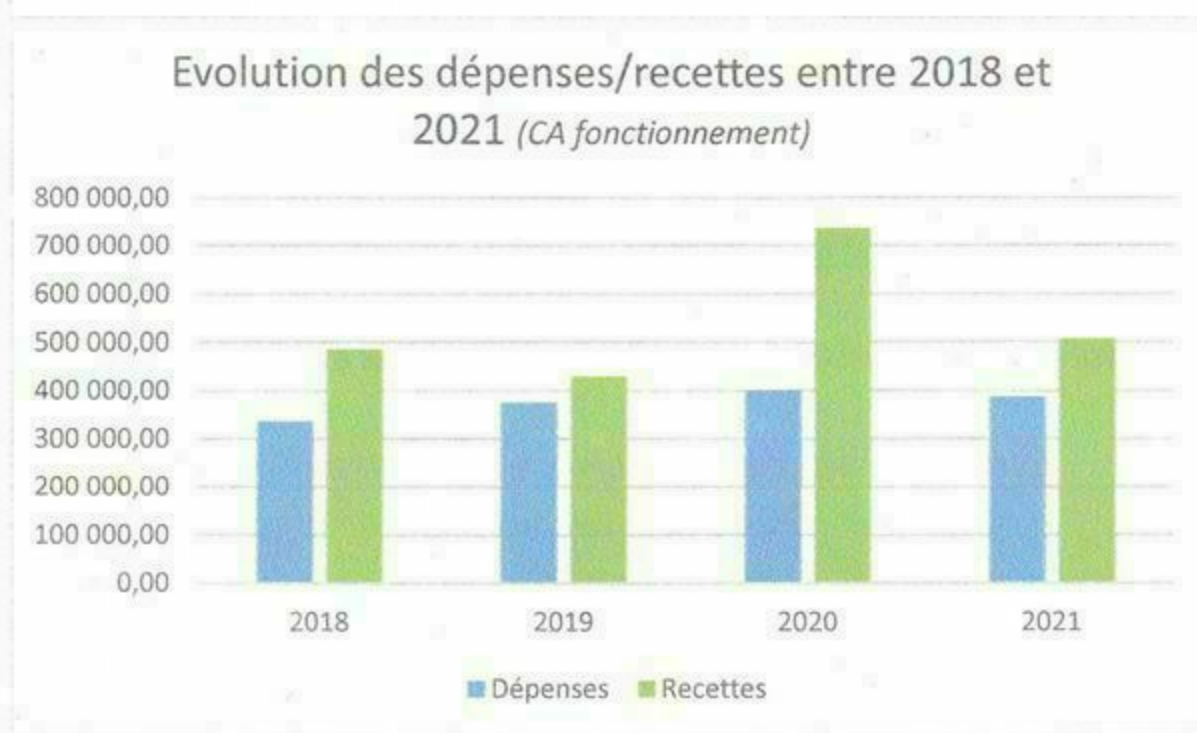
Les recettes sont plus importantes que les dépenses notamment avec les cotisations GEMAPI des EPCI qui servent à financer du fonctionnement mais également l'auto-financement des travaux en investissement.

Les recettes proviennent également des subventions sur les postes de techniciens et de secrétaire.

Tableau de l'évolution de fonctionnement entre 2018 et 2021


	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses	335 651,68	374 348,75	399 359,24	385 657,08	→
Recettes	484 577,53	428 522,41	735 499,97	505 208,85	→

Graphique de l'évolution du fonctionnement entre 2018 et 2021 (annuel, non cumulé)



Les recettes couvrent les dépenses de fonctionnement et financent les investissements (c'est la part d'autofinancement nécessaires, les 25% pour les travaux notamment).

Tableau par année du cumul des excédents en fonctionnement et en investissement

	2018	2019	2020	2021	2022
Excédents	201 551,77	267 535,45	162 368,87	68 660,27	

De ces chiffres et sans rentrer trop dans les détails, le Syndicat a capitalisé en 2019 pour pouvoir lancer les actions du CTMA. Ce capital est en partie consommé en 2020 pour lancer les premiers travaux et les études. Le contexte sanitaire, l'arrivée des fonds du Syndicat de la Dive et le déroulement des études amènent des différences entre le budget et le réalisé. Les reports d'opérations sur 2021 amènent à prévoir des dépenses. En même temps, les subventions sur les travaux 2021 arriveront pour équilibrer.

En effet, un roulement doit se lancer entre le règlement des factures (année n) et la réception des subventions (année n+1) qui s'étendent sur 2 exercices. En 2021, les excédents ont été en partie consommés. Une dépense importante a été faite pour l'étude diagnostique (environ 45 000€). Nous devons en 2022 recevoir les subventions pour cette étude (80%). Cette année, en fonction des orientations budgétaires, l'excédent sera également en partie consommé. Il faut être vigilant pour avoir un fond de roulement suffisant.

B – Les orientations pour 2022

1 - Investissement

La stratégie interne du Syndicat répond à la demande des élus d'orienter les dépenses vers de **l'investissement** pour effectuer des travaux de restauration. Ces travaux sont notamment financés par des subventions, contrairement aux travaux d'entretien (arbres en travers, embâcles, débroussaillage). Les travaux ont été étalés sur 6 ans dans le cadre du contrat territorial. Ils ne seront pas suffisants pour atteindre le bon état écologique des cours d'eau sur l'ensemble des masses d'eau mais permettront d'améliorer la situation, selon une stratégie opérationnelle qui a permis de faire des choix d'actions et une priorisation.

a- Les travaux

En 2022, les travaux de restauration concernent **112 opérations** dont 71 pour l'hydromorphologie, 39 pour la continuité écologique et 2 sur les plans d'eau. Le coût global de ces actions est de **590 936 euros**.

Les actions prévues sont en lien avec la stratégie. Elle a été définie en fonction de l'état des masses d'eau, des finances et des moyens.

Tableau des actions prévues dans le CTMA par masse d'eau pour 2022

ME	Thema	Total (€)	SMVCS		AELB		RNA		Dep86		Action nb	Ajout budget (+20%) Cout (€)
			%	Cout (€)	%	Cout (€)	%	Cout (€)	%	Cout (€)		
Bé	Tot	5 700	20,0%	1 140	50,0%	2 850	20,0%	1 140	10,0%	570	1	1140
	T1	5 700	20,0%	1 140	50,0%	2 850	20,0%	1 140	10,0%	570	1	
Chaussée	Tot	48 985	22,4%	10 997	50,0%	24 493	13,1%	6 418	14,4%	7 077	22	
	T1	48 505	22,5%	10 901	50,0%	24 253	12,9%	6 274	14,6%	7 077	20	
	T2	480	20,0%	96	50,0%	240	30,0%	144	0,0%	0	1	
Clain amont	Tot	83 700	20,0%	16 740	53,6%	44 850	11,4%	9 550	15,0%	12 560	16	
	T1	66 700	20,0%	13 340	50,0%	33 350	13,6%	9 050	16,4%	10 960	13	
	T2	17 000	20,0%	3 400	67,6%	11 500	2,9%	500	9,4%	1 600	3	
Clain médian	Tot	41 000	20,0%	8 200	50,0%	20 500	17,3%	7 100	12,7%	5 200	3	
	T1	30 000	20,0%	6 000	50,0%	15 000	20,0%	6 000	10,0%	3 000	1	
	T2	11 000	20,0%	2 200	50,0%	5 500	10,0%	1 100	20,0%	2 200	2	
Clouère	Tot	161 000	20,9%	33 700	69,1%	111 300	7,1%	11 400	2,9%	4 600	8	
	T1	5 000	50,0%	2 500	50,0%	2 500	0,0%	0	0,0%	0	1	
	T2	156 000	20,0%	31 200	69,8%	108 800	7,3%	11 400	2,9%	4 600	7	
Dive Couhé aval	Tot	45 000	20,0%	9 000	50,0%	22 500	7,8%	3 500	22,2%	10 000	2	
	T1	10 000	20,0%	2 000	50,0%	5 000	0,0%	0	30,0%	3 000	1	
	T2	35 000	20,0%	7 000	50,0%	17 500	10,0%	3 500	20,0%	7 000	1	
Longère	Tot	26 281	20,2%	5 304	50,4%	13 237	8,3%	2 184	21,1%	5 556	26	
	T1	23 581	20,0%	4 716	50,0%	11 791	9,3%	2 184	20,7%	4 890	17	
	T2	2 700	21,7%	588	53,6%	1 446	0,0%	0	24,7%	666	9	
Palais	Tot	147 720	20,0%	29 592	51,6%	76 236	7,2%	10 608	21,2%	31 284	23	
	T1	21 600	20,0%	4 320	50,0%	10 800	4,7%	1 008	25,3%	5 472	8	
	T2	30 120	20,2%	6 072	57,8%	17 436	0,0%	0	22,0%	6 612	13	
	T3	96 000	20,0%	19 200	50,0%	48 000	10,0%	9 600	20,0%	19 200	2	
Ru Iteuil	Tot	5 200	20,0%	1 040	53,8%	2 800	0,0%	0	26,2%	1 360	6	1040
	T1	4 200	20,0%	840	50,0%	2 100	0,0%	0	30,0%	1 260	5	
	T2	1 000	20,0%	200	70,0%	700	0,0%	0	10,0%	100	1	
Vonne et affluent	Tot	6 150	20,0%	1 230	52,0%	3 195	0,0%	0	28,0%	1 725	4	1230
	T1	5 550	20,0%	1 110	50,0%	2 775	0,0%	0	30,0%	1 665	3	
	T2	600	20,0%	120	70,0%	420	0,0%	0	10,0%	60	1	
Tout BV	Tot	20 200	45,8%	9 260	50,0%	10 100	4,2%	840	0,0%	0	2	
	T1	16 000	50,0%	8 000	50,0%	8 000	0,0%	0	0,0%	0	2	
	T8	4 200	30,0%	1 260	50,0%	2 100	20,0%	840	0,0%	0	nd	

Hydromorphologie :	T1
Continuité écologique :	T2
Plan d'eau :	T3
Gestion :	T6
Etudes et suivis :	T7
Postes et communication :	T8

De nombreuses masses d'eau bénéficieront de travaux, qui ont été répartis selon une logique de priorité (cf stratégie opérationnelle), et parfois d'économie d'échelle en réalisant des actions groupées sur un bassin versant.

b - Les études

Les études prévues en 2022 sont au nombre de **12**. Elles correspondent, pour les principales dépenses, à des études de cas précis nécessaires à l'exécution conforme de travaux. Le coût des études est de **120 700 euros**.

Tableau de répartition des recettes pour les études prévues en 2022

ME	Thema	Total (€)	SMVCS		AELB		RNA		Dep86		Action nb
			%	Coût (€)	%	Coût (€)	%	Coût (€)	%	Coût (€)	
Chaussée	Tot	6 000	30,0%	1 800	50,0%	3 000	20,0%	1 200	0,0%	0	1
	T7	6 000	30,0%	1 800	50,0%	3 000	20,0%	1 200	0,0%	0	1
Clouère	Tot	46 500	27,4%	12 750	50,0%	23 250	16,1%	7 500	6,5%	3 000	4
	T7	46 500	27,4%	12 750	50,0%	23 250	16,1%	7 500	6,5%	3 000	4
Palais	Tot	46 900	31,1%	14 570	50,0%	23 450	9,5%	4 440	9,5%	4 440	4
	T7	46 900	31,1%	14 570	50,0%	23 450	9,5%	4 440	9,5%	4 440	4
Tout BV	Tot	21 300	28,9%	6 150	50,0%	10 650	14,1%	3 000	7,0%	1 500	3
	T7	21 300	28,9%	6 150	50,0%	10 650	14,1%	3 000	7,0%	1 500	3

c - Les subventions

Les subventions permettent d'engager des actions d'ampleur sur des thématiques qui empêchent aujourd'hui l'atteinte du bon état des masses d'eau.

Les actions du CTMA sont financées en moyenne à 50% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, 10 à 30% par la Région Nouvelle-Aquitaine et/ou le Département de la Vienne. Le syndicat s'auto-finance à 20% au minimum.

Tableau de répartition des subventions pour les travaux et études prévus en 2022

	Subventions travaux 2022	Subventions études 2022	TOTAL
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	332 061 €	60 350 €	392 411 €
Région Nouvelle-Aquitaine	52 740 €	16 140 €	68 880 €
Département de la Vienne	79 932 €	8 940 €	88 872 €
TOTAL	464 733 €	85 430 €	

d - La dette

Nous remboursons actuellement un emprunt souscrit par le Syndicat de la Dive en 2010 qui court jusqu'en 2024. Les annuités sont de 2 703.90 euros.

Il n'est pas prévu d'emprunter pour financer les investissements.

AR Prefecture

086-200058832-20220208-227_08022022-DE
Reçu le 24/02/2022
Publié le 24/02/2022

e – Autres investissements à prévoir

Depuis plusieurs années nous évoquons l'achat d'un nouveau véhicule de terrain pour les agents. Le véhicule actuel, acheté d'occasion il y a une dizaine d'années, montre de plus en plus de signes d'usure et engendre des frais importants. Il est proposé l'achat d'un 4x4 d'ici la fin du premier semestre.

Un véhicule dédié aux techniciens présente également une usure significative et nécessitera l'achat d'un nouveau véhicule utilitaire.

Il est projeté de réaliser des travaux au local technique de Crochet car à ce jour les agents n'ont pas de salle de pause ni de vestiaires.

De plus, des investissements matériels (technique, informatique et mobilier) sont à prévoir au cours de l'année.

2 - Fonctionnement

Le syndicat a proposé lors d'un précédent conseil une discussion sur l'évolution des cotisations GEMA (Gestion des Milieux Aquatiques) et PI (Prévention des Inondations) pour suivre l'inflation. Après discussion, il a été proposé qu'en 2022 les cotisations augmenteraient de 2% comme suit :

Tableau des cotisations 2022 proposées

	2021	2022
Cotisation GEMA	340 000 €	346 800 €
Cotisation PI	33 000 €	33 660 €

Les Ressources Humaines

A - Répartition des agents au 31 décembre 2021 par catégories hiérarchiques et catégories de rémunération.

Tableau de répartition des effectifs selon les catégories et le statut en 2021

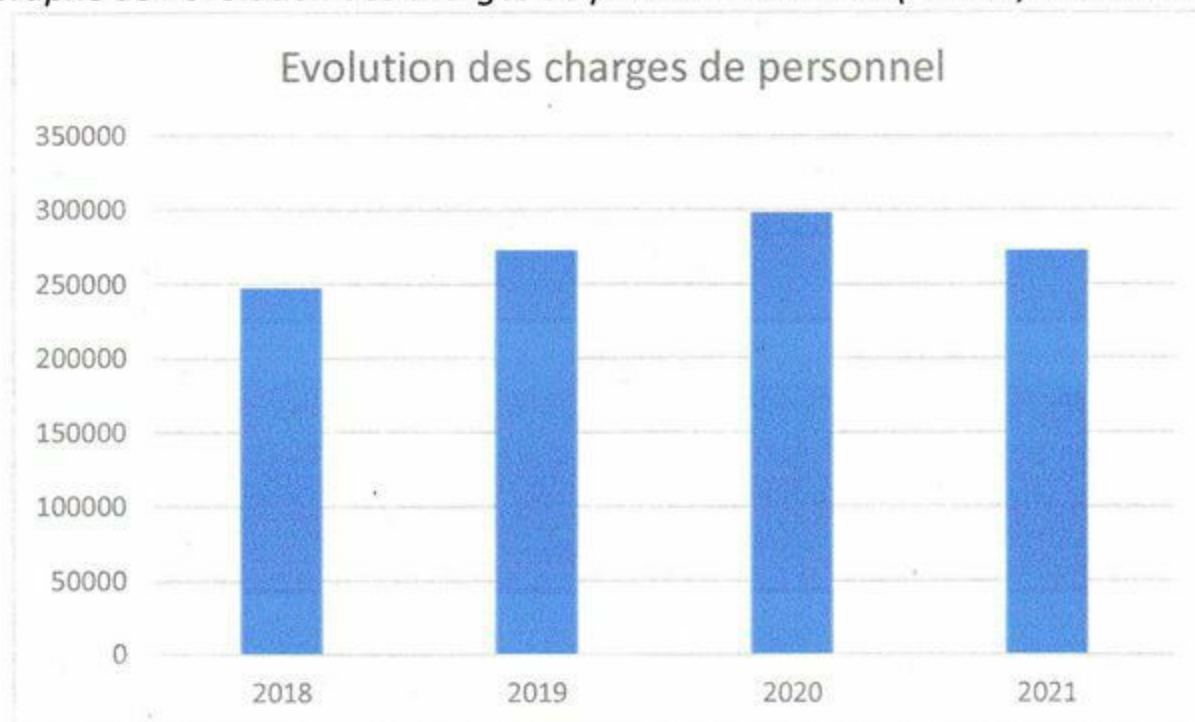
	A		B		C		TOTAL	
	Nombre	Equivalent Temps Plein	Nombre	Equivalent Temps Plein	Nombre	Equivalent Temps Plein	Nombre	ETP
Titulaires	0	0	1	0,9	3	3	4	3,9
Non titulaires	0	0	1	1	2	2	3	3

Le syndicat compte au 31/12/2021, trois agents titulaires à temps complet et un agent titulaire à temps partiel (90%), ainsi que trois CDD.

Un agent titulaire est en maladie professionnelle, une part de son salaire est pris en charge par notre assurance. Un agent contractuel est en contrat aidé (PEC), son salaire brut nous est remboursé à hauteur de 60%.

B - Evolution budgétaire (2018-2021)

Graphe de l'évolution des charges de personnel en 2021 (annuel, non cumulé)



En 2020, les charges de personnel ont été plus importantes que 2018 et 2019. Suite à la fusion avec le syndicat de la Dive au 1er janvier 2020, nous avons eu un agent titulaire supplémentaire dont le départ à la retraite s'est fait en septembre. Nous avons eu deux agents en maladie professionnelle : un dont l'état a été consolidé ce qui signifie que nous n'avons plus de remboursement de notre assurance. Concernant l'autre agent, un CDD a dû être embauché pour le remplacer.

En 2021, un des agents en maladie professionnelle a été mis en retraite pour invalidité. Concernant le remplacement de l'autre agent encore en arrêt, nous avons embauché fin mars un agent en contrat PEC.

C - Durée effective du travail

Une délibération indiquant que le syndicat applique bien 1 607 heures devra être passées. Les agents sont sur une base de 35h00 hebdomadaire.

D - Evolution prévisionnelle des effectifs

Au vu de l'intégration potentielle de la Communauté de communes de Parthenay Gâtines au 1er janvier 2023, le syndicat envisage d'embaucher un technicien à temps complet fin 2022. Ce poste serait sur la mission d'animation du Contrat Territorial.

Le syndicat nommera au 1er février 2022 deux agents en stagiairisation (Catégorie B et C).

Autres sujets

A - Amortissement

Les dépenses d'investissement sont conséquentes et entraînent de fait des amortissements. Les amortissements se font pour :

- le matériels, véhicules...
- et la part d'autofinancement des études et des travaux.

Il serait judicieux de commencer à amortir les travaux pour être au plus juste d'un point de comptable et d'éviter une régularisation trop contraignante à terme.

B - Modification statutaire

Il est prévu de revoir les statuts du Syndicat au cours de l'année 2022 pour une mise en application au 1^{er} janvier 2023. Cependant, ils n'entraîneront pas pour l'année 2022 de modification budgétaire.

Conclusion

Avec les dépenses d'investissement prévues et le fonctionnement à ce jour, le budget sera équilibré mais entame les excédents de fonctionnement. Il convient d'être vigilant sur les dépenses pour tenir le budget et éviter de consommer trop d'excédent.